Communauté de Communes du Pays de Mormal



MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 du PLUi REGLEMENT GRAPHIQUE

Planche A: Gommegnies 1:2 500

Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX approuvant les dispositions de la Modification Simplifiée n°2 du PLUi.

Fait à Le Quesnoy, le XX/XX/XXXX Le Président,

PLUi APPROUVE LE : 29/01/2020 MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2 LE : XX/XX/XXXX









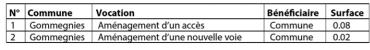


Réalisé le: 09/09/2021

ERTISSEMENT			
lon le principe de prévention, l s usagers du Plan Local d'U énomènes naturels marquant le Le risque d'inondation par dél neure, le PPRi de la Selle, le l	rbanisme interci territoire et susci bordement enca	ommunal est atti eptible d'affecter dré par le PPRi d	ée sur les les zones : le l'Helpe
gneau. e risque d'inondation par déboro urs d'élaboration,		oar le PPRi de la	Rhonelle en
e risque d'inondation par ruissell e risque sismique modéré, e risque d'effondrement lié aux c in aléa lié aux remontées de nap	cavités souterrain		
n aléa lié au retrait-gonflement d	des argiles.		
:			
	v*		
	·		
الم المعادية المالية	1-1	****	
Jan. 1602	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	136	· Mary
	do		- 25
	No. S.	3	
5	aP.	1.	3
	1		
	- >%		1
égende	4	1	1.2
léa lié aux remontées de nappe Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe		x au	1394
Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave	4	1 4	12
		Same	416

			Báti
	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\		Talweg
		_	
		Dries on son	Permis de construire récemment accordé
			mpte des risques :
	50 YX // X // / X // X		se à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement :
		\sim	Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
			Aléa de référence du PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration (se reporter aux servitudes
			d'utilité publique en annexe)
	616	0 0 0	Zone soumise à un risque d'inondation par ruissellement
		>>>>>	Coulées de boues avérées
		Zone potentie	ellement inondable;
			Zone d'accumulation
	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \		
			Zone d'écoulement
			Axe routier favorisant le ruissellement urbain
		Atlas des zon	nes inondables :
			Aléa faible
	SSI VIII A		Aléa moyen
	CH		
Ji.		11111	Aléa fort
		11111	Aléa très fort
			se à un risque d'effondrement :
		$\otimes\!\!\otimes\!\!\otimes$	Zone soumise à un risque d'effondrement
	612	•	Cavité souterraine (point singulier)
		*	
			mpte des enjeux environnementaux :
		****	Zone à dominante humide du SDAGE
	605	XXXX	Zone humide du SAGE
	1036		es captages d'eau potable :
			Périmètre de protection immédiat
	607		Périmètre de protection rapproché
			Périmètre de protection éloigné
	100	Prise en con	mpte des enjeux agricoles :
_		Sièges d'exp	ploitation selon leur régime sanitaire ;
	697	*	Avec élevage - ICPE
	997	*	Avec élevage - RSD
		\Rightarrow	Sans élevage
	1579	Autres dispos	sitions réglementaires ;
		OO	Espace boisé classé
agne			Emplacement réservé
		XXXX	
		,	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
21		;	Orientation d'Aménagement et de Programmation
		Typologie de	es zones :
	1676		1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat
			1AUE : Zone à urbaniser à vocation économique
		=	-
			1AUEr : Zone correspondant au projet de Refresco
			1AUp : Zone à urbaniser à court ou à moyen terme des polarités
			2AU : Zone à urbaniser à long terme à dominante habitat
		_	A : Zone agricole
		=	
			Ae1 : Secteur agricole permettant le développement d'activités économiques
	672		Ae2 : Secteur agricole permettant le développement d'une activité forestière
			Ae3 : Secteur agricole permettant le développement d'une pépinière
			Ap : Secteur agricole paysager
	V/////////////////////////////////////	=	
	1510	_	Apzh : Secteur agricole paysager en zone humide ou à dominante humide
			N : Zone naturelle
	No. ou No.	ZZZ	NL : Secteur naturel permettant le maintien et l'évolution des équipements (sportifs, loisirs)
		\overline{zz}	NL1 : Secteur naturel permettant l'implantation et l'évolution de la fédération de pêche
	671	<u> </u>	Na : Aire d'accueil des gens du voyage
	645		Nb : Secteur naturel bocager
		ZZ	Nc : Secteur naturel destiné au développement des activités de carrières
		777	Ng : Secteur naturel permettant le maintien et l'aménagement du golf
	1406	<u> </u>	Ng1 : Secteur naturel correspondant au club house du golf
		<u>~~</u>	
			Nt : Secteur naturel permettant le maintien ou le développement d'hébergement touristique
			Nt1 : Secteur naturel permettant le maintien ou le développement d'habitations légères et démontables
	669		
	682		Nt2 : Secteur naturel correspondant à la valorisation de la Maison Eclusière
	1465		UA : Zone urbaine mixte correspondant aux centres des pôles historiques
	693		UAa : Zone urbaine correspondant au centre-ville commerçant du Quesnoy
	LA CAVEE	7///	UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
	1198	211111	UBa : Zone urbaine à vocation habitat uniquement
			UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
			UD : Zone urbaine mixte correspondant aux enveloppes secondaires
		////	UE : Zone urbaine économique
	604	<i>71111</i> 11	UEc : Secteur urbain économique à vocation commerciale
	1348		
			UEg : Secteur urbain économique lié à l'exploitation de gaz
	100		UEs : Secteur urbain économique dédié au stockage
			UEz : Secteur urbain économique correspondant à la ZAC des artisans
\neg		111111	UL : Zone urbaine de loisirs
e	Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y	YIIII	
7		111111	UP : Zone urbaine présentant un intérêt architectural
\dashv			UPa : Secteur correspondant au site du fer à cheval
	689		UPb : Secteur correspondant à l'accueil touristique et de loisirs
	656	IIIII	UPc : Secteur correspondant à l'accrobranche
		211111	
		Willh	UPm : Secteur urbain correspondant à l'abbaye de Maroilles
	662 664		UT : Secteur urbain touristique
	776	BO / / / / /	962 1029

Légende



100 200